

RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01176
Numéro SIREN : 880 050 141
Nom ou dénomination : A.P.E.S.

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2021 sous le numéro de dépôt 5850

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le 05 NOV 2021

N° A5850

A.P.E.S.

**Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros**

**Siège social : 21 rue d'Alsace Le Poulfanc
56860 SÉNÉ
880 050 141 RCS VANNES**

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
À L'ORIGINAL**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 AVRIL 2021**

L'an 2021, le 2 avril, à 11 heures,

Les associés de la société A.P.E.S. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple, adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Martial PERRIN, en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Loïc MAGRE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 150 actions sur les 150 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

MP *LM*

У Г.ОБЩЕСТВ
СОВЕТОВ
СОБЕ СЕКЦИИ

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'accepter la démission de Monsieur Alain GARREC de ses fonctions de Directeur Général à compter du 2 avril 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

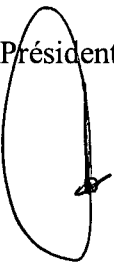
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

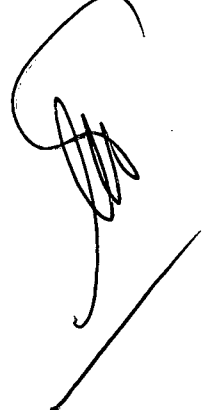
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A large, stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a small cross at the end.

Le secrétaire

A large, stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.